

Présidence : Slovaquie

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1241^e séance plénière)

1. Date : mardi 24 septembre 2019

Ouverture : 14 h 30

Clôture : 14 h 40

2. Président : Ambassadeur R. Boháč

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil, exprimé sa tristesse à la suite du tremblement de terre qui s'est produit en Albanie le 21 septembre 2019.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LE BUDGET ADDITIONNEL 2019
POUR LE BUREAU DES INSTITUTIONS
DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE
L'HOMME

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1347 (PC.DEC/1347) sur le budget additionnel 2019 pour le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

États-Unis d'Amérique (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Visite d'ambassadeurs au Tadjikistan, en Ouzbékistan et au Kazakhstan, prévue du 6 au 11 octobre 2019 (CIO.GAL/131/19 OSCE+) : Président, Directeur du Centre de prévention des conflits, États-Unis d'Amérique

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 octobre 2019 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1347
24 September 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

1241^e séance plénière

Journal n° 1241 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1347
BUDGET ADDITIONNEL 2019 POUR LE BUREAU DES
INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1326 du 11 avril 2019 sur l'approbation du Budget unifié de 2019,

Prend note du budget additionnel proposé dans le document PC.ACMF/51/19 du 6 septembre 2019,

Approuve, à titre exceptionnel, le budget additionnel d'un montant de 300 000 euros pour les activités du Programme du BIDDH relatif aux élections ;

Décide que ce budget additionnel sera financé grâce à l'excédent de trésorerie de 2018.

PC.DEC/1347
24 September 2019
Attachment

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation des États-Unis d'Amérique :

« Merci, Monsieur le Président.

Les États-Unis souhaitent faire une déclaration interprétative au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

En s'associant au consensus sur cette décision d'utiliser l'excédent de trésorerie de 2018 pour augmenter le budget du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, les États-Unis ne prennent aucun engagement en faveur d'une quelconque hausse de leurs contributions dans les années à venir due dans ce cas au fait d'avoir utilisé les excédents de trésorerie des années précédentes.

Je demande que la présente déclaration interprétative soit jointe à la décision et au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président ».